

Automne 2014

POL5930-40 - L'État canadien et les peuples autochtones

Jeudi 14h00-17h00

Professeur

Nicolas Houde

A-3485

Courriel: houde.nicolas@uqam.ca

Tel: (514) 987-3000 #4699

Disponibilité:

Mercredi 9h00-12h00

DESCRIPTIF DU COURS

Cours d'introduction à la situation des Autochtones au Québec et au Canada. Il s'agit d'intégrer la question des peuples autochtones à l'analyse de la vie politique canadienne et québécoise. L'article 35 de la Constitution canadienne reconnaît les droits des peuples autochtones. D'autre part, la Cour suprême s'est engagée dans de récents jugements à concilier la souveraineté du Canada avec la souveraineté préexistante des peuples autochtones. De quelle façon s'est réalisée l'affirmation de la souveraineté canadienne sur les Autochtones? Qu'est-ce qui a remplacé la «souveraineté préexistante» des peuples autochtones? Le cours tente de répondre à ces questions. Selon la Commission royale sur les peuples autochtones, environ mille collectivités autochtones pourraient se regrouper et former jusqu'à quatre-vingts nations ayant droit à l'autodétermination. Le cours examine le défi et les enjeux de la coexistence avec les peuples Autochtones et examine la situation actuelle de leurs gouvernements.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Suite au cours, les étudiants auront acquis une compréhension générale des processus ayant mené à la nécessité de négocier de nouveaux rapports entre Autochtones et non-Autochtones au Canada ainsi qu'une connaissance des enjeux et des débats d'idées liés à la négociation de ces rapports. Les étudiants auront également développé une capacité d'analyse de problèmes politiques découlant d'interprétations divergentes de l'histoire coloniale canadienne.

LECTURES

Les cours prendront la forme d'exposés magistraux et de discussions en groupe portant sur les lectures. Les lectures sont donc obligatoires et il est attendu que les étudiant.es se présentent en classe ayant lu les textes.

Un recueil de textes sera en vente au début de la session à la COOP UQAM. D'autres textes seront distribués en classe ou seront rendus disponibles à réserve de la bibliothèque centrale ou sur Moodle.

CALENDRIER DÉTAILLÉ

Le calendrier, les thèmes abordés et les lectures sont sujets à changements

Date	Sujet	Lectures / Activités
4 sept.	Introduction: Qui est Autochtone? Qui sont les Autochtones?	Présentation du cours
11 sept.	Acteurs et institutions au Québec, au Canada et à travers le monde	
18 sept.	Grandes périodes de l'histoire des relations Entre les Autochtones et l'État Préjugés et Autochtones Doctrines de la découverte La période des alliances	Dupuis, R. 2001. <i>Quel Canada pour les Autochtones? La fin de l'exclusion</i> . Montréal: Boréal (chapitre 2). Green, Joyce. (2004) Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme: pour une lecture autochtone du palimpseste canadien. <i>Politique et société</i> , 23(1), pp.9-32.

25 sept.	<p>Marginalisation et assimilation :</p> <p>Traités historiques Loi sur les Indiens Pensionnats autochtones Statut d'Indien</p>	<p>Beaulieu, Alain 2013. La création des réserves indiennes au Québec. In A. Beaulieu, S. Gervais et M. Papillon, dir. <i>Les Autochtones et le Québec: Des premiers contacts au Plan Nord</i>. Montréal: Presses de l'Université de Montréal, pp.135-151.</p> <p>Dickason, O. P. 1996. <i>Les Premières Nations du Canada : Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours</i>. Sillery : Septentrion. (chapitre 19)</p>
2 oct.	<p>Réveil politique autochtone :</p> <p>Livre Blanc Calder Droits ancestraux et Constitution canadienne</p> <p>La CBJNQ, la Paix des Braves et Calder</p> <p>Nationalisme cri</p>	<p>Cardinal, H. 1970. <i>La tragédie des Indiens du Canada</i>. Montréal : Éditions du jour. (préface, chapitres 1 et 3)</p> <p>Dickason, O. P. 1996. <i>Les Premières Nations du Canada : Depuis les temps les plus lointains jusqu'à nos jours</i>. Sillery : Septentrion. (chapitre 23)</p>
9 oct.	<p>Revendications globales et particulières :</p> <p>Le cas des Atikamekw et des Anishnabes</p> <p>Résistances innues et mohawk</p> <p>Droits ancestraux et issus de traités :</p> <p>Crise d'Oka et nationalisme mohawk</p>	<p>Chalifoux, É. 2009. Près de trois siècles de revendications territoriales. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, vol. 39, n° 1-2, p. 109-113. (en ligne, UQAM).</p> <p>Lepage, Pierre (2009). Oka, 20 ans déjà ! Les origines lointaines et contemporaines de la crise. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i>, vol.39, no 1-2, pp.119-126</p>
16 oct.	Éducation	Midi des Nations (Salle des Boiseries)
23 oct.	SEMAINE DE LECTURE	

30 oct.		EXAMEN DE MI-SESSION
6 nov.	<p>Gouvernance contemporaine des communautés autochtones :</p> <p>Conseils de bandes Conseils tribaux Coutumes</p> <p>Traités, ententes bilatérales, partage de pouvoirs et consultations publiques</p> <p>Consultations et TEK</p>	<p>PLAN DE TRAVAIL ET BIBLIOGRAPHIE ANNOTÉE À REMETTRE EN CLASSE</p> <p>Morissette, A. 2007. Composer avec un système imposé: La tradition et le conseil de bande à Manawan. <i>Recherches amérindiennes au Québec</i> 37 (2/3):127-138.</p>
13 nov.	<p>Enjeux actuels :</p> <p>Autonomie, citoyenneté, souveraineté</p>	<p>Gentelet, K. 2005. Les revendications politiques des Premières Nations du Canada : Le concept de nation outil contre-hégémonique. <i>Canadian Journal of Law and Society/Revue canadienne Droit et société</i>, Vol. 20 (2), pp. 157-181.</p>
20 nov.	<p>Pour sortir de la dépendance : modèles et débats</p> <p>Modèle libéral, loi sur la gouvernance et formes de gouvernement autochtones autonomes</p>	<p>Ladner, Kiera et Michael Orsini : De l'«infériorité négociée» à l'«inutilité de négocier» : la Loi sur la gouvernance des Premières Nations et le maintien de la politique coloniale, <i>Politique et Sociétés</i>, vol. 23, no. 1, 2004, p. 59-87.</p>
27 nov.	<p>Pour sortir de la dépendance : modèles et débats</p> <p>Cogestion, auto-détermination politique et culturelle</p>	<p>Papillon, M. 2006. Vers un fédéralisme postcolonial? La difficile redéfinition des rapports entre l'État canadien et les peuples autochtones. In <i>Le fédéralisme canadien contemporain: Fondements, traditions, institutions</i>, édité par A. G. Gagnon. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.</p>

4 déc.	<p>Enjeux actuels :</p> <p>Innus et La Romaine</p> <p>Idle No More, Tshilquotin, Haida</p> <p>Femmes disparues</p>	<p>Jacobs, B. et A. Williams 2008. L'héritage des pensionnats: Les femmes autochtones disparues et assassinées. In M. Brant Castellano, L. Archibald et M. DeGagné (eds). <i>De la vérité à la réconciliation : Transformer l'héritage des pensionnats</i>. Ottawa : Fondation autochtone de guérison, pp.137-163. http://www.fadg.ca/downloads/francais-truth-reconciliation.pdf)</p>
11 déc.		<p>EXAMEN DE FIN DE SESSION</p> <p>TRAVAIL DE FIN DE SESSION À REMETTRE LE 18 DÉCEMBRE 2014</p>

ÉVALUATION ET DATES IMPORTANTES

Examen de mi-session	25%	30 octobre
Plan de travail et bibliographie annotée	15%	6 novembre
Examen de fin de session	30%	11 décembre
Travail de fin de session	30%	18 décembre

Détails

Examen de mi-session (25%)

Examen ayant lieu en classe, se rapportant à la matière couverte en classe et dans les lectures. L'examen comprendra une série de questions nécessitant de courtes réponses et une ou deux question(s) à développement.

Plan de travail et bibliographie commentée (15%) Le but de cet exercice est de faire démarrer la réflexion pour le travail de session. Le travail (celui-ci et le travail de fin de session) se fait en équipe de deux ou trois étudiant(e)s. Les étudiant.es remettront un document identifiant un enjeu précis qui suscite des questions sur un thème lié au cours et le problématiser. Une bibliographie commentée fera également partie du document à remettre. La bibliographie commentée consiste en une liste d'ouvrages qui seront utilisés dans le cadre du

travail final. Il ne s'agit pas de présenter tous les ouvrages qui seront utilisés, mais quelques uns parmi les plus pertinents. Un minimum de 5 ouvrages *scientifiques* devra être présenté. L'enseignant rappellera en classe ce qu'est un ouvrage scientifique.

Les ouvrages seront présentés en ordre alphabétique des auteur.e.s. Pour chaque référence bibliographique, il s'agira d'écrire un bref commentaire descriptif et évaluatif. L'équipe identifie la thèse de l'auteur, l'objectif poursuivi, l'approche théorique dans laquelle se situe l'ouvrage et les conclusions du texte. L'équipe indique de plus en quoi la référence sera utile au travail final.

Le sujet que chaque étudiant.e veut aborder doit recevoir l'approbation des enseignants. Des détails concernant le travail seront fournis en classe en début de session.

Examen de fin de session (30%)

Détails en classe

Travail de fin de session (30%)

Le sujet du travail de session est choisi par l'équipe, mais approuvé par le professeur. Des exemples de sujets seront fournis en classe. Il pourra porter, par exemple, sur l'identification et l'analyse des enjeux, pour les Autochtones et les non-Autochtones, lié à un cas particulier d'entente (traité, entente d'autonomie gouvernementale, etc.) ou de mésentente (conflit environnemental, interprétation divergente d'un traité historique, etc.). Le travail peut également porter sur un sujet d'actualité comme par exemple le projet de facilitation de l'accès à la propriété privée sur les réserves ou le débat entourant la possibilité de tenir une enquête publique sur les femmes autochtones assassinées ou disparues. 5000 à 7500 mots. Double interligne. Détails en classe.

RETARDS

Les travaux (bibliographie annotée et travail de fin de session) doivent être remis en classe, à moins d'avis contraire. Les versions électroniques ne seront pas acceptées. Les dates de remise sont finales. Les étudiant.es seront pénalisés.es de 5% par jour de retard. Une extension sera accordée seulement en cas de force majeure, sous réserve d'un certificat médical, ou document similaire, expliquant la raison du retard. Ces documents ne doivent pas être envoyés par courriel.

PARTICIPATION, QUESTIONS, COURRIELS

Ce cours requiert la participation active des étudiant.es. Les étudiant.es doivent avoir lu les textes qui serviront de base aux discussions avant le début des rencontres hebdomadaires.

Je vais répondre à vos courriels s'ils portent sur un problème relativement simple qui vous concerne directement. Veuillez noter que je ne m'engage pas à répondre aux courriels en moins de 24 heures, même si je ferai mon possible pour y répondre à l'intérieur de délais raisonnables. Il n'y a aucune garantie que je puisse répondre dans les deux ou trois heures précédant un examen ou l'heure limite pour la remise d'un travail.

Les questions plus complexes doivent être discutées durant mes heures de bureau ou sur rendez-vous. Vous êtes par ailleurs encouragé.es à partager en classe vos questions en lien avec la matière ou les travaux.

SERVICES DE SOUTIEN ACADÉMIQUE

Les **Services à la vie étudiante** de l'UQAM (SVE) offrent plusieurs services qui peuvent aider les étudiants dans leur parcours universitaire. Par exemple, le service de soutien à l'apprentissage offre des outils, tels des suggestions d'ouvrage de référence et des ateliers, pour perfectionner les méthodes de travail. Leur page web se situe ici : (<http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienapprentissage/Pages/accueil.aspx>)

Les SVE offrent également un service d'accueil et de soutien aux étudiants en situation de handicap : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantshandicapes/Pages/accueil.aspx> ainsi qu'un service de soutien psychologique : <http://www.vie-etudiante.uqam.ca/soutienpsychologique/Pages/accueil.aspx>

Enfin, le Centre Paulo-Freire du département de science politique (<http://www.politique.uqam.ca/etudiants/ressources-academiques/155-centre-paulo-freire.html>) offre un appui académique aux étudiants du département.

BIBLIOGRAPHIE SUPPLÉMENTAIRE

Adams, Howard (1975) *Prison of Grass: Canada from the native point of view*. Toronto: New Press.

Alcantara, Christopher (2013) *Negotiating the deal: Comprehensive land claims agreements in Canada*. Toronto: UofT Press.

- Alfred, Taiaiake (2009) *Peace, power, righteousness : an indigenous manifesto*. Don Mills (ON): Oxford University Press.
- Alfred, Taiaiake (1995) *Heeding the voices of our ancestors : Kahnawake Mohawk politics and the rise of native nationalism*. Toronto : Oxford University Press.
- André, Anne (1976) *Je suis une maudite sauvagesse*. Ottawa: Leméac.
- Beaulieu, A., S. Gervais et M. Papillon, dir. (2013) *Les Autochtones et le Québec: Des premiers contacts au Plan Nord*. Montréal: Presses de l'Université de Montréal.
- Beaulieu, Alain et Maxime Gohier, dir. (2006) *Les Autochtones et l'État*. Actes du colloque étudiant, Montréal: CREQTA.
(http://www.territoireautochtone.ugam.ca/Beaulieu_Publications/Accueil_files/Beaulieu_Gohier_2008.pdf)
- Blackburn, Caroline (2007) Producing legitimacy: Reconciliation and the negotiation of aboriginal rights in Canada. *Journal of the Royal Anthropological Institute (N.S.)*, 13(3), pp.621-638.
- Bouchard, D., É. Cardinal and G. Picard (2008) *De Kebec à Québec: Cinq siècles d'échanges entre nous*. Montréal: Éditions des Intouchables.
- Bouchard, Serge (1982) *Chroniques de chasse d'un Montagnais de Mingan: Mathieu Mestokosho*. Québec: Ministère des Affaires culturelles.
- Boudreault, René (2003) *Du mépris au respect mutuel - Clefs d'interprétation des enjeux autochtones au Québec et au Canada*. Montréal: Écosociété.
- Brant Castellano, Marlene (1999) Renewing the relationship: A perspective on the impact of the Royal Commission on Aboriginal Peoples *Aboriginal self-government in Canada: Current trends and issues*, Saskatoon: Purich, pp.92-111.
- CAM (1979) Nishashtanan Nitaskinan (Notre terre, nous l'aimons et nous y tenons). *Recherches amérindiennes au Québec*, 9(3), pp.171-182.
- Dawson, N.-M. (2003) *Des Attikamègues aux Têtes-de-Boule: Mutation ethnique dans le Haut Mauricien sous le Régime français*. Saint-Laurent: Septentrion.
- Feit, H. A. (2004) Les territoires des chasse algonquiens avant leur "découverte"? Études et histoires sur la tenure, les incendies de forêts et la sociabilité de la chasse. *Recherches amérindiennes au Québec*, 34(3), pp.5-21.
- Flanagan, T., C. Alcantara, et A. Le Dressay. 2011. *Beyond the Indian Act*. 2ième éd. Montréal: McGill-Queen's.
- Gélinas, C. (2003) *Entre l'assommoir et le godendart: les Atikamekw et la conquête du Moyen-Nord québécois, 1870-1940*. Sillery: Septentrion.
- Gélinas, C. (2007) *Les Autochtones dans le Québec post-confédéral: 1867-1960*. Québec: Septentrion.
- Green, Joyce, dir. (2007) *Making space for Indigenous feminism*. Halifax: Fernwood.

- Hamelin, L.-E. (2005) La dimension nordique de la géopolitique du Québec. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1. p. 17-36.
- Indian Association of Alberta. (c.1970) *Citizens plus: A presentation by the Indian Chiefs of Alberta to Right Honourable P.E. Trudeau*. Edmonton: Indian Association of Alberta.
- Lepage, P. (2002) *Mythes et réalités sur les peuples autochtones*. [s.l.]: Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.
- Leroux, J., R. Chamberland, E. Brazeau et C. Dubé (2004) *Au pays des peaux de chagrin: Occupation et exploitation territoriales à Kitcisakik (Grand-Lac-Victoria) au XXe siècle*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- MAINC (1981) *En toute justice: Une politique des revendications des Autochtones*. Ottawa: Ministère des Affaires Indiennes et du Nord du Canada.
- Miller, James R. (2009) *Compact, contract, covenant: Aboriginal treaty-making in Canada*. Toronto: University of Toronto Press.
- Morisset, J. (2009) *Les chiens s'entre-dévorent...Indiens, Blancs et métis dans le Grand Nord canadien*. 2ième édition. Montréal: Mémoire d'encrier.
- Nadasdy, P. (2003) *Hunters and bureaucrats: Power, knowledge, and Aboriginal-state relations in the southwest Yukon*. Toronto: UBC Press.
- Niezen, R. (2003) *The origins of indigenism: Human rights and the politics of identity*. Berkeley: University of California Press.
- Otis, G., dir. (2004) *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*, Québec: PUL, pp.83-98.
- Penikett, T. (2006) *Reconciliation: First Nations treaty making in British Columbia*. Toronto: Douglas and McIntyre.
- Rodon, Thierry. (2003) *En partenariat avec l'État: Les expériences de cogestion des Autochtones du Canada*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Scott, Colin H., dir. (2001) *Aboriginal autonomy and development in northern Quebec and Labrador*. Toronto: UBC Press.
- Slowey, G. (2008) *Navigating neoliberalism: Self-determination and the Mikisew Cree First Nation*. Toronto: UBC Press.
- Titley, B. (2011) Isoler et embrigader : la tendance coercitive des politiques d'éducation pour enfants autochtones (1870-1932). *Recherches amérindiennes au Québec*, 41(1), pp.3-15.
- Vaugeois, D. (1995) *La fin des alliances franco-indiennes: Enquête sur un sauf-conduit de 1760 devenu un traité en 1990*. Boréal/Septentrion.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

RAPPEL : À partir de septembre 2014, la réserve des cours en science politique se trouve à la Bibliothèque de sciences juridiques et politiques, Pavillon Hubert-Aquin, local A-2100, au 2^e étage.